

**LA RÉGIE COMMUNALE AUTONOME D'ATTERT, RECHERCHE UN/UNE :
GESTIONNAIRE ET ANIMATEUR DU HALL SPORTIF DE LA COMMUNE D'ATTERT
(PROVINCE DE LUXEMBOURG)**

Gestionnaire dans l'âme et amoureux(se) de sport pour tous, cette offre d'emploi est pour vous !

Qu'attend-on de vous ?

Vous êtes en charge de la gestion quotidienne du hall sportif situé dans la Commune d'Attert et plus précisément à Tontelange.

Vous coordonnez, animez et gérez les différents services sportifs, techniques et administratifs du hall sportif. Vous dépendez du Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome d'Attert.

Vos tâches sont variées et peu routinières, quelles sont-elles ?

Vous vous investissez pour la promotion du sport :

- Vous organisez des activités et animations sportives pour tous ;
- Vous comprenez et articulez les priorités sportives de la Commune et de la Régie ;
- Vous conseillez les utilisateurs et les clubs afin de répondre à leurs besoins réels ; vous suivez leurs développements afin d'anticiper leurs besoins futurs (matériel, équipement, entraînement, ...), vous assurez la concertation entre ces utilisateurs et ces clubs ;
- Vous suscitez et soutenez activement des initiatives sportives nouvelles, notamment par la création d'événements sportifs ponctuels et exceptionnels ;
- Vous agissez en tant qu'ambassadeur du hall sportif, en partageant régulièrement via les réseaux sociaux et médias locaux la dynamique sportive des clubs sportifs et des utilisateurs.

La gestion financière, administrative et technique d'un hall sportif n'a pas de secret pour vous. Vous serez l'interlocuteur(trice) privilégié(e) auprès de la Commune et de la Régie.

Cette gestion comprend :

- La gestion financière :
 - Contrôler les flux financiers (recettes, subsides, dépenses) ;
 - Rechercher activement des subsides dans le milieu sportif ;
 - Elaborer, proposer et respecter le budget annuel de la Régie ;
 - Elaborer et présenter le bilan annuel ;
- Le suivi et le respect du budget annuel fixé par la Régie ainsi que la rédaction de rapports de suivis d'activités ;
- La gestion des droits d'accès au hall et la répartition des locaux destinés aux clubs/utilisateurs, la gestion des priorités et des plannings d'occupation, assurant une efficience occupationnelle ;
- La conformité des contrats (assurance, services, ...) ;
- La gestion administrative de la Régie ;
- La gestion du bon fonctionnement des installations techniques et de leurs maintenances/entretiens. En cas de défaillance technique, la remise en ordre rapide et efficace de l'installation ;
- Le suivi régulier des consommations (eau, électricité, combustible), son optimisation et la détection rapide de toute anomalie ;
- Le contrôle technique spécifique et régulier du matériel sportif mis à disposition des utilisateurs y compris sa maintenance.

Quel profil avez-vous ?

- Vous êtes passionné(e) par le sport
- Vous êtes titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou long ;
- Vous êtes titulaire du diplôme de « Gestionnaire d'infrastructures sportives » (formation AES/IFAPME). Si vous ne l'êtes pas, vous vous engagez contractuellement à suivre la formation requise dès la prochaine rentrée académique et dans un délai de 2 ans maximum ;
- Vous connaissez le milieu sportif et les réglementations spécifiques ;

- Autonomie et travail en équipe, vous naviguez aisément entre ces deux modes de travail ;
- Le contact humain est primordial pour vous ;
- Vous êtes habile communicant(e) : vous synthétisez vos idées et les exprimez clairement et précisément ;
- Vous avez un sens inné de l'organisation : respect des délais, rigueur, ordre et méthode sont des qualités indispensables que vous possédez ;
- Vous maîtrisez la suite Office ;
- Vous êtes flexible et investi(e) : il peut être nécessaire de prêter pendant le week-end et en soirée en fonction de certains événements sportifs.

Sans oublier

- Être de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être porteur d'un permis de conduire de catégorie B.

Votre contrat

Vous serez engagé(e) sous contrat temps plein pour une durée de 1 an, reconductible (CDI après deux périodes de 1 an).

Votre salaire correspond au barème de la Fédération Wallonie Bruxelles en vigueur pour les centres sportifs locaux.

Si vous ne possédez pas le brevet de Gestionnaire d'infrastructures sportives, vous vous engagez à suivre les cours (400 heures réparties sur 2 ans à Gembloux) pour obtenir ce brevet.

Le coût de cette formation sera prise en charge par l'employeur.

Examen

Une épreuve écrite et un entretien avec les membres du jury. Le seuil minimal de réussite est fixé à 60% pour les 2 épreuves :

- **L'épreuve écrite** spécifique consiste en la vérification des aptitudes professionnelles spécifiques. Cette épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire. Une attention particulière sera accordée à l'orthographe ;
- **L'épreuve orale** consiste en un entretien permettant d'évaluer les motivations du candidat, ses compétences. Cette épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Seront considérés comme ayant satisfait, les candidats qui auront obtenu 10/20 des points dans chacune des deux épreuves et 12/20 sur l'ensemble.

Le jury est composé des membres du Bureau Exécutif de la Régie communale autonome.

Un expert de l'Association des Etablissements Sportifs ainsi qu'un représentant de l'ADEPS assistera le jury.

Candidature

Sous peine de nullité, votre candidature doit être adressée, sous pli recommandé ou contre accusé de réception, à l'attention de Monsieur Luc QUIRYNEN, Président de la Régie Communale Autonome d'Attert, dont le siège est situé à 6717 Attert, Voie de la Liberté 107, pour le **vendredi 06 mai 2022 au plus tard**.

Votre candidature comporte une lettre de motivation, un CV détaillé, une copie des titres et certificats demandés (NB : un extrait de casier judiciaire datant de moins de 6 mois (modèle II) sera à fournir si votre candidature est retenue).

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

- Monsieur Luc QUIRYNEN, Président de la Régie communale autonome et Echevin des Sports : luc.quirynen@attert.be ou GSM : 0479 29 13 21 ;
- Monsieur Laurent TESCH, Membre du Bureau Exécutif et Conseiller communal : laurent.tesch@attert.be ou GSM : 0495 64 09 21 ;
- Madame Kristel WILQUET, Membre du Bureau Exécutif : kristelwiliquet@hotmail.com ou GSM : +352 691 915 546.